

ÉTAT DES LIEUX STANDS DE TIR DOMANIAUX DDSP NORD

Préambule :

Le mardi 5 décembre 2017 dans l'après-midi, des FTSI donnent une séance de tirs dans le stand du commissariat central de Lille.

Durant cette séance une forte odeur de carburant envahit le stand, un FTSI est brûlé à la gorge ainsi qu'à la langue. Il consulte son médecin généraliste qui constate les brûlures, et affirme que la cause n'est pas une simple odeur mais bien des vapeurs de carburant.

- Ce n'est pas la première fois que ce genre d'émanation envahit le stand Lillois et les rapports ont été rédigés.
- Le mardi 5 décembre de nuit, séance de tirs de nuit prévue avec deux FTSI. Forte odeur de carburant dans le stand. Annulation de la séance.
- Le mercredi 6 décembre, il n'y a plus d'odeur dans ce stand, les FTSI assurent leur séance de tirs prévue.
- Le mercredi 6 de nuit, deux FTSI dispensent un stage UMP 9 pour 12 stagiaires. Il n'y a plus d'odeur dans le stand. Cela n'est en rien un gage de sécurité. dès lors les FTSI font usage à nouveau de leur droit de retrait.

Tant qu'ils ne savent pas d'où proviennent ces émanations, aucun risque n'est pris, dans l'intérêt de tous.

Malgré la pression et le dédain d'une certaine hiérarchie, les agissements des FTSI sont fondés, dans l'intérêt de tous. Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, ils sont en droit d'annuler ces séances.

Chronologie et interventions :

Vendredi 8 décembre, M. Bronchart inspecteur santé et sécurité au travail tient une réunion d'information avec les moniteurs du CDSF 59.

Les difficultés rencontrées au quotidien dans ce stand lui sont présentées : ventilation, nuages de poudres stagnants malgré la soufflerie, nombreux retours d'éclats métalliques (depuis quelques mois les panneaux « linatex » sont de mauvaise qualité), gorge irritée, visage qui brûle, maux de tête des FTSI et des collègues...

M. Bronchart déclare « les relevés de pollution de l'air effectués avec des capteurs placés sur les collègues sont en dessous de la norme. Le CHSCT joue son rôle, mais les prélèvements pour les produits recherchés n'ont pas

été faits sur des journées révélatrices de travail. Il précise également que c'est au FTSI de remplir le registre du CHSCT ainsi que le registre de risques de blessures graves et éminentes ».

Proposition : avec des fumigènes, des tests pourraient être effectués et ainsi tracer le chemin de l'air qui doit alimenter le stand.

Le lundi 11 décembre, réunion dans le stand avec des FTSI, du personnel du SGAMI, du CHSCT et en présence de M. le DDSP adjoint. Affirmation est faite que tout est en ordre, que des vérifications sont faites de manière régulière. Que les filtres sont changés régulièrement

Il faut savoir que les cadences de tirs ont plus que doublées ces derniers temps et ce n'est pas pour autant que les filtres sont changés plus souvent.

Pourtant les soucis ne sont pas inventés ! Les panneaux anti-retour correspondraient au cahier des charges. Pourtant les éclats sont nombreux.

On peut avoir une référence qui colle au cahier des charges mais les défauts de fabrications ça existe. Mais bon apparemment cela n'inquiète personne sauf les collègues confrontés au problème. Tout comme on peut être trompé sur la marchandise ou simplement faudrait-il faire réviser le cahier des charges.

Le mercredi 13 décembre, un collègue FTSI dans le stand de Douai a eu un retour de chemisage lui occasionnant une blessure au visage (blessure profonde sur une longueur d'environ deux centimètres).

Au commissariat de Maubeuge, les panneaux acoustiques sont fixés avec des rondelles métalliques, et les cibles sont fixées sur des barres métalliques ce qui est formellement interdit puisque dangereux. Cela peut occasionner des ricochets !

Actions - réactions :

Avis au médecin coordonnateur régional qui affirme qu'il s'agit d'un problème très sérieux. Elle avise le médecin coordonnateur national ainsi que la DRCPN.

Test : le mardi 14 décembre des tests avec des fumigènes de type FAR sont effectués.
Le fumigène est déclenché dans le garage en sous sol.
La fumée rouge envahit le stand et la salle d'armement !
Ce test des fumigènes est concluant.

Mais d'où proviennent ces émanations ?

Les bouches d'aspiration sont au sous sol.
Depuis la création de ce stand, les FTSI ont raison.
Le garage est ce que l'on appelle un local à pollution spécifique ainsi que le stand de tir.
Ils ont des pollutions différentes, mais dangereuses.
Depuis des années, l'air pollué du stand de Lille est recyclé par l'air pollué du garage.
Donc, lorsque des tests sont effectués pour mesurer les pollutions qui ont un impact sur la santé, les pollutions qui proviennent du garage sont occultées !

La santé des FTSI et celle des collègues tireurs sont soumises à rude épreuve depuis 10 ans...

Décisions :

Le jeudi 16 décembre, M. le DDSP s'entretient avec les majors du CDSF LILLE ainsi que le Commandant et la Capitaine de ce service.
Les séances de tirs auront lieu au stand de la division de Roubaix.

Le stand de Roubaix a fait l'objet d'un écrit pour les risques encourus. Les « linatex » ne jouent pas leur rôle pour les raisons citées en amont et l'air ambiant est irrespirable, sans doute que les filtres sont encrassés !

Il est précisé que les prélèvements faits cette année sont bons (encore faut-il qu'ils soient effectués de manière objective).

On peut tout de même avoir un doute sur les analyses mais nous y reviendrons.

M le DDSP déclare que les filtres seront changés, que les tirs peuvent reprendre... pour les retours, il suffit de rester à plus de quinze mètres !
15 m c'est reconnaître le danger existant, les FTSI refusent de tirer dans ce stand, tant que les « linatex » ne seront pas changés et qu'ils aient retrouvé les conditions de sécurité.

Les contraintes budgétaires ne peuvent être un frein à la sécurité de tous les collègues.

Plusieurs types de cartouches sont tirés.
A titre d'exemple concernant la cartouche RUAG / plusieurs produits la compose : ammoniac, cyanure,

gaz nitreux, monoxyde de carbone, baryum, chrome cuivre, nickel, plomb, antimoine, étain, strontium thallium et zinc. (référentiel rédigé par le Docteur Alain Rusconi, médecine de prévention métiers et risques formateurs en activités physiques et professionnelles utilisateurs des stands de tir).

Médecin qui, désabusé des méthodes et de non prise en considération, a démissionné...

Lors des prélèvements, tous ces produits ne sont pas recherchés, pourtant la majorité d'entre eux sont toxiques. Plusieurs d'entre eux sont cancérigènes et ne sont pas tous recherchés pour autant.

Nous avons pris pour exemple la RUAG, mais chaque type de cartouche connaît son lot de produits toxiques. Après prise de contact avec d'autres collègues FTSI, il semble que le problème soit national.

Exemple que l'on peut se poser au vu du manque de sérieux et de considération que l'on accorde aux FTSI : la dose de plomb prélevée est au seuil minimum, oui pour ce qui est juste lié au plomb ! Mais les seuils minimaux de chaque produit peuvent-ils s'ajouter ? Dans la mesure où pour chaque produit, les reins et le foie travaillent pour les évacuer ! Cela pourrait-il en fait créer une overdose de produits toxiques ?

Questions légitimes que se posent les concernés. Peut-il y avoir une interaction entre les produits toxiques, ce qui donnerait un cocktail détonnant pour la santé ?

De plus au stand de Lille ces mêmes produits se cumulent avec les substances nocives de l'air pollué du garage dont on a toujours occulté les recherches.

Quant aux propos tenus ici et là, ils ne devraient pas l'être s'ils ne sont pas dans le domaine de compétences de ceux qui s'expriment !

« L'UNSA Police, reconnue pour sa technicité, rappelle que les chefs de service sont tenus de protéger la santé physique et mentale de leurs subordonnés. L'administration doit prendre les mesures nécessaires pour protéger ses agents. Lorsqu'ils ne se sentent pas suffisamment protégés ou se sentent en danger, les personnels disposent d'un droit de retrait, qui leur permet de quitter à tout moment leur poste de travail. En revanche, en cas de retrait illégitime (prétexte utilisé pour quitter son poste), une sanction est possible ».

*Jean-Marc TRANCHANT
secrétaire zonal*

UNSA Police, la technicité en +

Contacts : 06 37 61 24 04 - unsapolice.zonenord@gmail.com